Télématin,
une belle victoire signée FO france•tv

Communiqué • 13 juillet 2023

C'est notre annonce du 14 juillet.

Après des semaines de négociations, Alexandre Kara (Directeur de l'information) et Audrey Guidez (DRH de l'information) ont pris la courageuse décision de réparer une longue injustice…appliquer l'accord d'entreprise sur un volet « indemnités ».

Enfin, les salariés de Télématin commençant leur journée de travail **avant 4h du matin** vont bénéficier de l'indemnité forfaitaire prévue aux articles 2.1.1.5.1 et 3.3.4.1 de l'accord de 2013.

30 euros par prise de service contre les 20 attribués d'autorité par l'entreprise depuis des années sans distinguer les horaires réels de prise de service.

La décision est courageuse car systématiquement refusée par les précédentes directions.

Courageuse aussi car **applicable rétroactivement.**

Désormais nous demandons aussi l'application des règles liées au travail de nuit et à la pénibilité afin d'améliorer les conditions de départ en retraite des salariés de Télématin (C2P).

Mais le versement des primes de nuit est déjà une belle victoire pour FO France•tv car sans notre ténacité, ce dossier n'aurait jamais abouti.

Une fois encore, FO France•tv démontre qu'elle est l'organisation de la fiche de paye.

Force Ouvrière invite toutes celles et ceux, quel que soit le service, à se rapprocher de Force Ouvrière s' ils estiment que des éléments de notre accord collectif ne seraient pas appliqués.